



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

croix du combattant volontaire

Question écrite n° 39653

Texte de la question

M. Michel Raison appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur la demande exprimée par la Fédération nationale des combattants volontaires visant à ce que la nation française honore l'engagement des appelés volontaires du contingent qui, avant la fin de la conscription, ont combattu sur des théâtres d'opérations extérieures au sein d'unités semi-professionnelles de l'armée française. Plusieurs barrettes correspondent déjà aux conflits successifs (1939-1945, Indochine, Corée et AFN) au cours desquels des combattants volontaires ont été engagés. C'est pourquoi, il soutient la démarche de la FNCV et le remercie de lui indiquer quelle suite sera donnée au projet de création d'une barrette « opérations extérieures » spécifique à la croix du combattant volontaire.

Texte de la réponse

La croix du combattant volontaire est une distinction militaire particulièrement symbolique. Comme l'a rappelé l'honorable parlementaire, la ministre de la défense, soucieuse de récompenser les appelés de la quatrième génération du feu, qui se sont portés volontaires pour servir sur des théâtres d'opérations extérieurs et qui ont reçu la carte du combattant, a prescrit une étude aux fins d'examiner la possibilité de créer une barrette « Missions extérieures », dans le respect de l'égalité de traitement entre toutes les générations du feu. Des recherches approfondies sont actuellement en cours, qui ont pour objet d'une part de déterminer les critères permettant d'attribuer cette décoration, dans le respect du principe évoqué ci-dessus, aux volontaires pour servir sur des TOE au sein d'unités combattantes homologuées comme telles et, d'autre part, de procéder à un recensement des personnes susceptibles de se voir décerner cette décoration. Cette étude devrait aboutir à la fin de l'année 2004. Le processus réglementaire pourra alors être engagé.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39653

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3557

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5109